

Professionnels de santé : un service sanitaire pour les étudiants



© 2018 Les Echos Publishing

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé destinée à mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé, le service sanitaire obligatoire va concerner les étudiants en odontologie, médecine, pharmacie, maïeutique, kinésithérapie et soins infirmiers. Il vise 5 objectifs :

- Initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé ;
- Développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics ;
- Lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé en veillant à déployer les interventions auprès des publics les plus fragiles ;
- Favoriser l'autonomie des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études ;
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

Ces actions de prévention se dérouleront dans des lieux agréés par la formation, tels que des écoles, des collèges en zone d'éducation prioritaire, des entreprises, Ehpad, établissements médico-sociaux, prisons...

À noter : les étudiants percevront une indemnité forfaitaire de transport si le lieu de stage est situé à plus de 15 kilomètres de leur faculté.

© 2017 Les Echos Publishing